

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2013)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2013)	0,00
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0,00
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2013 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	212 032,89
TOTAL	212 032,89

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 29 mars 2013

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET ANNEXE DU SICTOM - AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Date de transmission de l'acte : 08/04/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 08/04/2013

Numéro de l'acte : 2013-036 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130328-2013-036-DE

Date de décision : 28/03/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires